

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLÈCHE
Canton de PONTVALLAIN
COMMUNE DE PONTVALLAIN**

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2010

Date de convocation

11.06.2010

Date d'affichage

25.06.2010

Nombre de conseillers :

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil dix, le quinze juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, maire.

Etaient présents : MM. Xavier GAYAT, Jean-Louis CHARDONNET, Patrice BOUTTIER, Joël VINET, Gilles LESEVE, Sylvie MASSON, Alain GODRY, Loïc THERIAU, Jean MILANDE, Maryvonne RENAUDIN, Jean-Pierre PEYNEAU.

Absents excusés : M. Matthieu HOUDAYER, M. Laurent VIVET.

M. Alain GODRY a été élu secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion Mme Claudie CHAUFOUR, secrétaire de mairie.

+--+--+--+--+--+--+--+--+--+--+

1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 06 MAI 2010

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès verbal de la réunion du 06 mai 2010.

2 – STATION EPURATION :

VALIDATION DU PROJET TECHNIQUE ET FINANCIER ET PRESENTATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de construction de la nouvelle station d'épuration et la délibération du 29 mars 2010 désignant l'entreprise BIE ENVIRONNEMENT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le projet technique et financier,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour ce projet,
- établit le plan de financement comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
- Travaux	886 601	- Agence de l'Eau (30%)	280 000
- Achat terrain	6 543	- Département (20 %)	186 700
- Honoraires Maîtrise d'œuvre	32 744	- Emprunt - Fonds libres	466 733
- Mission CSPS	2160		
- Mission de contrôle technique	5 395		
	933 433		933 433

- autorise le Maire à signer tout document à intervenir relatif à cette opération (emprunts, subventions).

3 – REALISATION D'UN PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Monsieur le Maire rappelle les éléments principaux de la réglementation au regard de documentation fournie par la D.D.T. 72- Unité Territoriale de la Vallée du Loir- :

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dite « loi handicap » - article 45 visant l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté pour les personnes handicapées,
- Décret du 21 décembre 2006 n° 2006-1657 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics qui prévoit les modalités de mise en œuvre des actions,
- Décret du 21 décembre 2006 n° 2006-1658 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- Arrêté du 15 janvier 2007 qui fixe les caractéristiques détaillées à faciliter l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite des équipements et aménagements relatifs à la voirie et aux espaces publics.

Ainsi, toutes les communes devaient réaliser, avant décembre 2009, un document qui formalise un diagnostic sur la chaîne des déplacements et un plan d'action hiérarchisé qui précise les travaux à mettre en œuvre progressivement pour mettre aux normes ce qui peut l'être.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- Nomme les personnes susceptibles de suivre le dossier : MM. Joël VINET et Jean-Louis CHARDONNET,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles pour l'élaboration de ce document.

4 – COMMANDE GROUPEE – COMMUNAUTE DE COMMUNES – ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

M. Joël VINET, maire-adjoint, informe qu'il est envisagé la constitution d'un groupement de commandes, avec la communauté de communes du canton de Pontvallain, pour l'opération d'accessibilité de la voirie et des espaces publics. Cette question sera étudiée lors d'un prochain conseil municipal.

5- BAIL PROFESSIONNEL- CABINET MEDICAL –

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la délibération du conseil municipal du 29 mars 2010 autorisant le Maire à signer le bail professionnel de location avec le Docteur BITA à compter du 12 avril 2010.

Il précise que la location est acceptée moyennant un loyer mensuel, toutes charges comprises, de 300 €.

Pour favoriser l'installation de M. BITA, docteur en médecine, le conseil municipal accorde, à l'unanimité des membres présents, une remise de loyers jusqu'au 30 avril 2012.

6 – APPEL A CANDIDATURES – CABINET DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX

- **CLASSE SUPPLEMENTAIRE**
- **VESTIAIRES TERRAIN DE FOOTBALL**
- **ATELIER DES EMPLOYES COMMUNAUX**

La commission s'est réunie le 27 mai dernier pour définir les grandes lignes. Une consultation sera lancée.

7 – AMENAGEMENTS DES ANCIENS LOCAUX DE LA MAISON DE CONVALESCENCE

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement des anciens locaux de la maison de convalescence au profit de l'association Gérontologique du sud Sarthe – CLIC des cantons du Lude, Mayet, Pontvallain.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

- autorise le Maire à signer la convention tripartite entre l' Hopital Local – l'Association Gérontologique du Sud Sarthe – la commune de Pontvallain, et les différentes pièces relatives à la réhabilitation du bâtiment.

8 – RECENSEMENT DE LA POPULATION

M. Jean-Pierre PEYNEAU, conseiller municipal, est désigné coordonnateur communal du recensement. Cette opération aura lieu du 20 janvier au 19 février 2011.

9 – ECOLE PRIMAIRE – RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi sera recruté à compter du 1^{er} juillet 2010, au service de l'école maternelle et primaire et des bâtiments communaux.

10 – RESTAURANT SCOLAIRE – REMPLACEMENT D'UN AGENT

Une offre d'emploi sera publiée dans la bourse de l'emploi du Centre de Gestion de la FPT de la Sarthe pour un poste de cuisinier dans le cadre d'emploi des adjoints techniques (cuisinier) à compter du 1^{er} septembre 2010 pour une durée maximum de 6 mois.

11 – QUESTIONS DIVERSES

- M. Jean MILANDE demande que la balayeuse passe derrière l'Eglise.
- M. Jean-Louis CHARDONNET, maire-adjoint, présente un exposé de l'activité « Multi-accueil » de Cérans-Foulletourte.

Séance levée à 21 heures 35

Le Maire,

Pour approbation,

Le secrétaire de séance,